



Légende

- Zonage du PLU
- Bâtiment agricole pouvant faire un changement de destination
- Espace boisé classé
- Parcs et fonds de jardins protégés par l'article 123-11-h du Code de l'Urbanisme (frame verte)
- Élément du patrimoine identifiés au titre de l'article 123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme
- Mares et étangs protégés dans le règlement (frame bleue)
- Cours d'eau

Mairie de Maisoncelles-en-Brie
3 rue de Méaux
77 580 Maisoncelles-en-Brie



**PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE MAISONCELLES-EN-BRIE
4.1 PLAN COMMUNAL 1/6 000**



Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation du
Conseil communal en date
du : 10/02/2024